

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 novembre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Pierre-André LE
JEUNE**

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 11/11/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/11/2021
(accusé de réception du 10/11/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Garantie d'emprunt OPAC de Quimper - Cornouaille : réaménagement de la dette
auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels**

L'OPAC de Quimper-Cornouaille, dans le cadre de la gestion active de sa dette, a décidé de réaménager une partie de son encours actuellement indexé sur le Livret A. Ainsi, l'OPAC-Cornouaille a procédé au remboursement anticipé de certains prêts signés avec la Caisse des Dépôts et Consignations et a obtenu un refinancement de ces prêts auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels pour un montant total de 12 417 277€. L'OPAC de Quimper-Cornouaille demande la garantie du conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale pour 100% du remboursement du prêt n°INS-00793899CGP2OPAC souscrit auprès de de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels et dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération.

Le prêt souscrit par l'OPAC de Quimper-Cornouaille auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels pour un montant total 12 417 277€ finance des prêts précédemment garantis par Quimper Bretagne Occidentale.

Contrat	Libellé	Montant	Capital restant dû
1107272	ZAC de Lézebel -terrains Ergué Gabéric	254 054,00	212 351,29
1127880	terrains pour 4 logts, Prat Ar Rouz Quimper	71 812,00	60 002,82
1107278	Rue Moulin aux couleurs -terrains Quimper	300 407,00	251 095,53
1026161	Réalisation 25 logts collectifs locatifs, ZA du Pontigou Quimper	221 330,00	185 974,22
1025997	Réalisation 19 logements locatifs, Kervouyec à Qper	222 746,16	187 164,20
1035995	Réalisation 13 logts collectifs locatifs, allée Vincent Auriol Quimper	118 135,00	100 557,06

5041520	OPAC Construction de 10 logements collectifs Rue des Chasseurs Ty Nay Quimper	313 550,00	260 136,03
1038873	Construction logt locatif, rue de la mairie Guengat.	18 880,00	15 695,87
5051544	Construction de 6 logts Hent Traon Ar Vorc'h à PLOMELIN contrat17713	336 429,00	294 142,89
5104494	Construction de 54 logements collectifs 9 à 15 allée Dr Pilven - CHIC - QUIMPER	1 102 464,00	979 951,94
5042616	Construction de 4 logements ZAC de Lezebel à Ergué-Gabéric	74 912,00	62 150,57
5041356	Construction de 3 logements Chemin de Kerlagatu à Quimper	204 137,00	169 361,77
5104366	Construction de 28 logements collectifs 6 à 8 rue Dr Bablet - CHIC - QUIMPER	839 234,00	745 973,55
5042673	Construction de 12 logements - Coteaux du Rouillen - Ergué-Gabéric	568 280,00	471 472,18
5084098	Construction de 10 logts individuels locatifs à Kergaradec PLOGONNEC	537 438,00	461 323,01
1165490	Construction 8 logts - 4 rue Youenn - QUIMPER	134 807,00	117 951,98
1165485	Construction 5 logts Route de Cuzon - QUIMPER	79 079,00	69 191,72
1258591	Construction 5 logts à Kernevez - PLONEIS	452 865,00	391 231,23
1152549	Construction 37 logts - Kernisy - rue J. Demy - QUIMPER	271 856,00	237 865,70
1042789	Construction 2 logts individuels locatifs,Ty Pelleter Quimper	27 496,00	21 950,57
5121112	Construction 26 logts Le Moustoir à Quimper 4 lignes de prêt sur contrat 43980	868 011,00	771 552,68
1037402	Construction 24 logts locatifs, Kéramel Plogonnec	198 189,00	164 764,13
1152025	Construction 18 logts Ty Pin - PLUGUFFAN	219 706,00	192 912,16
1042779	Construction 18 logts individuels locatifs, Ty Pelleter Quimper.	201 640,00	164 823,63
1157947	Construction 16 logements Route de Cuzon - Quimper	229 376,00	200 696,97
1258652	Construction 14 logts rue du Poher à Quimper	865 346,00	747 574,65
1164155	Construction 12 logts Hent Alexandre Massé - Plomelin	136 850,00	107 265,91
1034667	Construction 12 logts collectifs locatifs, rue de l'université Quimper	113 307,00	94 197,62
1167358	Construction 10 logts Traon Ar Vorch - Plomelin	180 644,00	160 889,03
1258599	Construction 10 logts rue du Ménez à E. GABERIC	637 025,00	550 327,55
1258568	Construction 10 logts Place Toul Laer à Quimper	979 049,00	845 803,00
1082773	9 logements collectifs ZAC Cœur de Lestonan Ergué Gabéric	80 312,00	63 426,95
1082779	9 logements collectifs rue Jacques Cartier - Ergue Gabéric	58 706,00	48 905,05
1047368	8 logements individuels place Jean Moulin Ergué Gabéric	62 949,00	43 873,09
1112616	62, av de Ty Pont - terrains Quimper	208 298,00	173 749,48
1087598	46 logements collectifs à Kervouyec Quimper	568 575,00	472 713,07

1110168	39 logts, rue du Maine - terrains Quimper	273 709,00	225 893,80
1110153	36 logts Kervouyec - terrains Quimper	279 456,00	230 636,84
1062096	34 logements collectifs Le Loch Quimper	377 225,00	315 531,73
1134878	30 logts, Chemin du Quinquis 5-19 rue Youenn Quimper	190 160,00	159 352,10
1099433	27 logements collectifs et individuels ZAC de Lézebel Ergué Gabéric	362 701,00	308 063,52
1110138	24 logts,Rue Albert Thomas - terrains Quimper	300 256,00	247 803,24
1057845	19 logts semi-collectifs et individ, rue Victor Roussin et Poulpry Plomelin	197 416,00	167 040,09
1127877	19 Logts, Prat ar Rouz Quimper	354 733,00	296 398,64
1087881	19 logements collectifs domaine de Kerveur Plonéis	256 341,00	213 121,83
1054009	15 logements collectifs rue Paul Serrusier Ergué Gabéric	151 748,00	122 416,30
1099423	12 logements collectifs 33, rue du moulin vert Quimper	37 675,00	31 999,61
Total		14 539 314,16	12 417 276,80

Les caractéristiques du prêt n°INS-00793899CGP2OPAC sont les suivantes :

Montant du prêt	12 417 277 €
Objet	Restructuration de la dette variable sur livret A
Phase de mobilisation	
Durée	Du 01/07/2021 au 30/07/2021 inclus
Périodicité	trimestrielle
Taux	Index Ti3M + marge (0,30%)
Phase d'amortissement	
Durée	35 ans
Périodicité	Trimestrielle
Taux fixe	1,44 %
Amortissement	Progressif

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, Quimper Bretagne Occidentale s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la l'OPAC de Quimper - Cornouaille pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°INS-00793899CGP2OPAC en annexe signé entre l'OPAC de Quimper-Cornouaille ci-après l'Emprunteur, et ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder à l'OPAC de Quimper-Cornouaille la garantie de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 100% pour le remboursement de ce prêt d'un montant total de 12 417 277 euros souscrit par l'emprunteur auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° INS-00793899CGP2OPAC. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

2 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention afférente à cette garantie d'emprunt entre Quimper Bretagne Occidentale et l'OPAC de Quimper-Cornouaille.